

DELIBERATION N°22/2021

Le **Mardi 30 Mars 2021** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 18/03/2021

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck	x			CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François				CARREL Christine	x
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel			x	JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel		x		MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges				LESAGE Claude	x
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian			x	RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude		x		CAMPERS Joëlle	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			BAUDIN Alexandra	
REGION	BONNIVARD Emilie	x				
DEPARTEMENT	SCHMITT Nathalie	x			Mithieux Lionel	

TOTAL	17	3	5	2
TOTAL VOTANTS	22			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20210330-DEL22-2021-DE
Date de télétransmission : 07/04/2021
Date de réception préfecture : 07/04/2021

DELIBERATION N°22/2021

Objet : RETROCESSION

Opération 19-457 : BARBY - Maison Malatray

Demandeur : BARBY

Axe : Développement touristique

Date de fin de portage prévue : 22/01/2030

Acquéreur désigné : Mme Audrey DOREMUS et M. Eric DORO ou toute société qu'il entendrait se substituer

La maison Malatray est une propriété remarquable type maison de maître qui a été identifiée par la Commune comme particulièrement intéressante pour y accueillir un projet d'hébergement touristique accompagné d'une offre de restauration.

La propriété a été acquise par l'EPFL en janvier 2020 puis mise en avant via la plateforme ITS (Investissement Tourisme Savoie). Madame Audrey DOREMUS et Monsieur Eric DORO ont manifesté leur intérêt et proposent de mener une grosse rénovation pour y développer 7 meublés de tourisme et un restaurant de type bistrannique.

La commune approuve le projet et souhaite que la rétrocession se fasse à ces porteurs de projet.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barby	AE128	236 Rue DU CLOS DUPUY	2 210 m ²	Terrains d'agrément	UH	500 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué à Mme Audrey DOREMUS et M. Eric DORO ou toute autre société qui s'y substituerait .

Le 07/04/2021
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20210330-DEL22-2021-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2021
 Date de réception préfecture : 07/04/2021